

POINT 9 À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du président national à la réunion d'avril 2019 de l'Exécutif national

Consœurs, confrères et amis,

Il y aura deux ans le 3 avril que je vous sers en tant que président national, et le congrès de 2020 du SEIC aura lieu dans à peine 17 mois. Il nous reste beaucoup de travail à accomplir au cours des prochains mois, mais je sais que nous y arriverons grâce à la collaboration entre notre Exécutif national fort et nos excellents dirigeant-e-s locaux.

Je tiens à remercier tous les membres de l'Exécutif national de leur dévouement envers nos membres et envers Crystal Warner, notre vice-présidente exécutive nationale, et moi. Les deux années qui viennent de s'écouler n'ont pas été faciles, mais nous acquérons des alliés et accroissons le nombre de membres qui participent à nos luttes. Nous passons souvent du temps loin de nos familles et amis en tant que dirigeant-e-s élus, mais nous devons nous rappeler que ce sont eux qui font notre force et qui nous permettent de continuer à faire ce que nous aimons le plus : lutter pour nos membres. Il faut cependant se rappeler que nous devons tous parfois reprendre notre souffle.

Nous avons réussi à accomplir beaucoup de travail depuis que la tutelle du SEIC a été levée. Nous avons rebâti notre syndicat un jour à la fois. Les membres comptent sur nous tous, soit l'Exécutif national, les dirigeant-e-s locaux et le personnel du SEIC.

Je vais commencer par traiter d'une VICTOIRE DU SEIC! Nous avons réussi à gagner le grief MSGS-1102.

MISE À JOUR SUR LE GRIEF MSGS-1102

Voilà une grande victoire pour certains de nos membres! Mais le SEIC continue de lutter pour d'autres membres aussi.

Je remercie beaucoup le confrère Sylvain Archambault, représentant syndical national (RSN) de la région du Québec qui a travaillé inlassablement pendant de nombreuses années pour mener ce dossier à bien.

Le SEIC a collaboré étroitement avec l'employeur pour régler le grief sur le contenu de la description de travail déposé en 2008 à l'égard du poste de commis à la prestation des programmes et services (CPPS) des pensions et des opérations d'intégrité à Service Canada.

Par suite de l'audience de grief au troisième palier qui a eu lieu en 2012, l'employeur a fini par consentir, en mars 2013, à créer une nouvelle description de travail. Celle-ci a été signée le 13 septembre 2018. Elle témoigne fidèlement des fonctions remplies par les CPPS des pensions et des opérations d'intégrité. Le rapport du comité de classification a été présenté à l'employeur le 31 janvier 2019, la nouvelle description de travail porte le titre Agente/Agent des services de programmes et le poste, qui était classé CR-04 auparavant, est classé PM-01.

Les membres du SEIC qui ont été reclassifiés PM-01 sont heureux car ils auront droit à une rémunération rétroactive à l'égard du temps qu'ils ont passé à remplir les fonctions du poste. Nous nous en réjouissons. Ces membres méritent ce qui leur est dû, dans certains cas depuis 2006.

Toutefois, le comité de classification indique dans son rapport qu'un certain nombre de personnes occupant des postes de CPPS des pensions et des opérations d'intégrité ne mènent pas des activités de prise de décisions au sujet de l'admissibilité aux prestations et des sommes à verser au grand public. Il s'ensuit que l'employeur a créé une deuxième description de travail correspondant aux fonctions remplies par ces personnes. Cette description de travail porte le titre Commis de soutien aux programmes (CSP) et est classée CR-04. Les personnes qui occupent ce poste demeureront au niveau CR-04 et n'auront pas droit à la rémunération rétroactive parce que leur niveau n'a pas changé.

L'employeur a annoncé que toute personne ayant quitté son poste d'attache en permanence avant le 13 septembre 2018 n'aurait pas droit à la paye rétroactive, sauf si elle a déposé un grief sur la description de travail de CPPS. La raison invoquée est **le coût de la paye rétroactive**. L'employeur a jugé que le coût de la paye rétroactive pour les titulaires actuels et les personnes qui ont déposé des griefs serait de 50 millions de dollars. Il n'est pas disposé à verser une rémunération rétroactive aux personnes qui ont quitté le poste. L'autre raison est l'interprétation donnée au mot « titulaire » dans le protocole d'entente entre le SEIC et Service Canada signé en 2006. L'employeur estime que son interprétation lui permet d'exclure certains groupes. VRAIMENT!

Le SEIC désapprouve tout à fait cette décision et j'ai indiqué ma déception au cours de la réunion du 20 février 2019 avec le sous-ministre et la sous-ministre adjointe d'EDSC. Le SEIC est prêt à faire des efforts politiques, par l'entremise de l'Exécutif national, et à collaborer avec la Section de la représentation de l'AFPC pour que l'employeur revienne sur sa décision de refuser la rémunération rétroactive à certains employé-e-s.

Le SEIC lutte pour le groupe de membres que Service Canada veut exclure. Nous continuons à répéter à l'employeur qu'il a l'obligation de verser une rémunération rétroactive à tous les employé-e-s affectés, soit les personnes qui ont occupé le poste et rempli les fonctions à tout moment depuis le 14 septembre 2006. Je

continuerai à lutter pour voir à ce que ces membres reçoivent ce qui leur est dû! L'employeur n'a pas le droit d'exclure certains de nos membres de sa décision. Nous contesterons l'exclusion jusqu'à ce que l'employeur l'élimine.

Le SEIC et Service Canada ont convenu de tenir des réunions toutes les deux (2) semaines à partir de la semaine du 25 mars pour discuter du dossier. Le SEIC présentera des mises à jour périodiques à ce sujet sur son site Web.

Services essentiels

Le SEIC a négocié une entente de principe avec chacun des trois (3) ministères, Le confrère Guy Boulanger, directeur de la représentation et des relations de travail, et Luc Pomerleau, agent national des ressources, m'ont accompagné au cours de la négociation de ces ententes. Je leur suis très reconnaissant de m'avoir aidé à traiter les nombreux dossiers et postes que nous avons examinés pour arriver à ces ententes et je les en remercie. Je tiens à remercier également les membres de l'Exécutif national qui ont présenté des commentaires à notre demande.

Nous avons entrepris les démarches vers la fin de 2018 et tenu plus de quinze (15) réunions, dont certaines ont duré une journée entière. De plus, de nombreux échanges téléphoniques et par courriel ont eu lieu au cours de cette période. L'objectif à atteindre avec les trois (3) employeurs était de signer une entente de principe avant le 30 mars. Nous avons réussi! L'AFPC et l'employeur examineront maintenant l'entente conclue.

En tant que syndicat, nous devons nous assurer que la santé et la sécurité de l'ensemble des membres de la population canadienne, y compris nos membres, ne risquent pas d'être compromises en cas de grève. Les Canadien-ne-s doivent savoir que leurs paiements de RPC, de SV, d'AE et autres continueront d'être traités et reçus. L'immigration, la sécurité à la frontière, etc., ne peuvent pas être compromises pendant une grève éventuelle. Cependant, l'employeur doit bien comprendre que le travail que nos membres accomplissent quotidiennement est important et nécessaire et que nos membres ont le droit de faire la grève au besoin.

Le principal enjeu avec certains gestionnaires était un manque de compréhension du but de la détermination des services essentiels. Même des postes vacants ont été jugés essentiels. L'argument que le syndicat ne cesse de répéter est le suivant : Combien y a-t-il d'employé-e-s au travail pendant les périodes de pointe des vacances ou le temps des fêtes?

Les employeurs savaient que toute entente de principe conclue devait être approuvée par l'AFPC et le Conseil du Trésor. Toute demande injustifiée aurait été rejetée par l'AFPC et/ou le Conseil du Trésor.

En fin de compte, l'employeur a collaboré avec le SEIC et nous a indiqué un nombre raisonnable d'emplois jugés nécessaires aux services essentiels.

Phénix

C'est extraordinaire! La somme supplémentaire de 523,3 millions de dollars sera investie au cours des cinq prochaines années pour tenter de réparer le désastre du Phénix. Ce système de paye est un cauchemar pour nos membres depuis trois (3) années.

Je continue de recevoir des messages de courriel de membres affectés par le Phénix toutes les semaines. Combien de temps cela durera-t-il encore? Le gouvernement affecte des millions mais nous ne pouvons qu'espérer qu'une partie de ces fonds servira à nos propres membres. Le stress que les membres ont subi et continuent de subir est indicible. Les membres n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Les problèmes de paye que pose le Phénix doivent être réglés. Pas dans un an ou deux ans, mais bien MAINTENANT!

Je ne crois pas qu'un investissement quelconque dans le Phénix suffira à effacer les maux de tête que nos membres ressentent à chaque jour de paye, sans connaître le montant qu'ils recevront ou savoir si des fonds seront déposés pour rétribuer leur dur travail.

L'AFPC et ses Éléments continuent de lutter dans l'intérêt de leurs membres. La lutte n'est pas finie et ne le sera pas tant que les problèmes de paye causés par le Phénix n'auront pas été réglés et que le gouvernement n'accordera pas un dédommagement acceptable à ses employé-e-s, nos membres.

Je suis sûr que l'employeur n'a pas été impressionné de voir la VPEN et moi monter les marches du Parlement et déposer, avec du charbon, un certain nombre de griefs sur le Phénix quelques jours avant les fêtes de fin d'année. Nous avons en outre annoncé à l'employeur que nous cesserions de sauter des paliers dans le traitement des griefs sur le Phénix. Ces griefs seront entendus à tous les paliers de la procédure de règlement des griefs.

Budget fédéral de 2019

Que signifie le budget fédéral de 2019 pour les membres du SEIC? L'affectation de fonds supplémentaires à la CISR pour qu'elle puisse accroître sa capacité de traiter les demandes d'asile et les appels, l'affectation de 42,9 millions de dollars en deux ans à IRCC pour l'accroissement du nombre des agent-e-s que comprennent ses centres d'appels, des millions investis dans EDSC au cours des trois prochaines années afin de moderniser ses systèmes et d'engager plus de gens à Service Canada pour évaluer et traiter les demandes de prestations de sécurité de la vieillesse, et l'affectation de plus de 523,3 millions de dollars en trois ans à des ressources visant à rectifier les erreurs de paye causées par le Phénix.

Ce sont certains des points saillants du budget qui influencent les trois (3) ministères pour lesquels travaillent les membres du SEIC.

Comité des services d'accueil

Les membres du SEIC ont donné un exposé de 30 minutes sur les préoccupations du personnel des services d'accueil en matière de sécurité au cours de la réunion du Comité national de consultation patronale-syndicale (CNCPS) de Service Canada. Après cette réunion, le sous-ministre a ordonné à la direction supérieure de créer un comité paritaire avec le SEIC et le SEN pour collaborer dans le dossier. La consœur Warner participera à ce comité au nom du SEIC.

Bon nombre d'incidents se sont produits dernièrement dans le bureaux de Service Canada, et certains de nos membres travaillant pour les services d'accueil se sentent très fragiles en raison des problèmes de sécurité et du travail seul. Les opérations des services à la clientèle (OSC) ont des effectifs insuffisants, ce qui impose inutilement du stress et de l'anxiété à nos membres.

La création d'un comité mixte pour collaborer au règlement des problèmes apportera une certaine tranquillité d'esprit à nos membres et à nous, leur syndicat. La collaboration avec l'employeur pour aborder les sujets d'inquiétude et en discuter est un premier pas.

Je tiens à prendre le temps de remercier le comité de sensibilisation aux services d'accueil de la région de l'Ontario. Il a présenté une pièce pendant la conférence des président-e-s de l'Ontario de 2018 à Toronto qui a permis à bon nombre des membres présents de se rendre compte de ce que vivent nos membres des services d'accueil au quotidien. Le comité donnera un exposé au cours de la réunion de l'Exécutif national cette fin de semaine, et je suis sûr que vous apprécierez le travail qu'il accomplit pour sensibiliser les gens aux problèmes qui se posent dans les services d'accueil.

Conseil national mixte – comité mixte sur l'équité en matière d'emploi

Je suis heureux d'annoncer que le président national de l'AFPC m'a nommé, vers le début de février, coprésident syndical du Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi (CMEME) du Conseil national mixte (CNM). La coprésidente patronale est Erika Henley, de l'École de la fonction publique du Canada, qui a été nommée en novembre 2018.

Le CMEME offre un forum national qui comprend le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), la Commission de la fonction publique (CFP), les agents négociateurs et les représentants ministériels. Le CMEME sert de véhicule au CNM pour l'analyse de l'équité en matière d'emploi et de la diversité et fournit au CNM des commentaires liés à l'équité en matière d'emploi et à la diversité ainsi

que des conseils et des recommandations portant sur les politiques et les pratiques émergentes dans la fonction publique fédérale.

J'ai participé à ma première réunion en tant que coprésident du Comité le 22 février 2019. Le Comité a commencé à dresser son plan de travail de 2019-2020 et décidé de mettre l'accent sur des activités précises afin de pouvoir présenter un rapport sur les résultats obtenus d'ici la fin de la prochaine année financière. Le Comité veut que ses membres soient reconnus en tant que spécialistes de l'équité en matière d'emploi ainsi que de la diversité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale pouvant mettre à la disposition des parties des analyses, des commentaires, des conseils et des recommandations sur les questions courantes d'EE et de diversité. Le Comité continuera à sensibiliser les ministères au cours des consultations suivies.

J'ai hâte de participer à l'atteinte des objectifs du Comité et je tiens à remercier le confrère Aylward d'avoir eu confiance en mes capacités et de m'avoir nommé à ce Comité.

Réunion/formation commune des comités sur l'équité

Le SEIC est heureux que les membres des comités consultatifs nationaux suivants tiennent une réunion commune en avril :

- Comité sur les droits de la personne et les relations interraciales (CDPRI)
- Comité national sur la condition féminine
- Comité national sur les jeunes travailleuses et travailleurs

Le partage d'information entre ces comités est important, et les réunions communes devraient être appréciées de tous. Les membres de chacun de ces comités ont hâte de tenir une réunion et de discuter avec les membres des autres comités. Les comités tiendront chacun sa propre réunion le premier jour et ensuite s'uniront avec leurs consœurs et confrères des autres comités pour discuter de leurs points de vue et de leurs sujets d'inquiétude et partager entre les trois (3) comités. La consœur Warner et moi avons hâte de participer à la réunion commune des comités consultatifs du SEIC et de recevoir une formation et une sensibilisation avec nos consœurs et confrères.

Autres activités

Les nombreuses réunions avec l'employeur, les conférences régionales des président-e-s, les réunions du Conseil national d'administration de l'AFPC et les téléconférences ne sont que quelques-unes des activités qui m'ont tenu occupé en tant que président national depuis la réunion précédente de l'Exécutif national, tenue en octobre 2018. Un rapport ci-joint comprend de plus amples renseignements sur les activités auxquelles j'ai participé depuis la réunion de l'Exécutif national d'octobre 2018.

En terminant

Je ne saurais trop vous remercier, vous les membres de l'Exécutif national. Je vous suis vraiment reconnaissant de votre dévouement.

Je remercie tous les membres des exécutifs des sections locales d'un océan à l'autre. Nous avons besoin de gens comme vous pour aider les membres du SEIC sur le terrain, à régler leurs problèmes en milieu de travail, etc.

Je tiens à rappeler aux membres du personnel du bureau national et des bureaux syndicaux régionaux du SEIC que sans chacun d'entre eux, le SEIC ne serait pas le même. Je les remercie de tout ce qu'ils font dans l'intérêt des membres du SEIC et de l'ensemble du SEIC. Leurs compétences à tous sont d'une utilité inestimable à notre syndicat.

Je remercie Crystal, sur laquelle je peux compter tous les jours, de tout ce qu'elle accomplit et des longues heures qu'elle consacre à notre organisation. Je la remercie de tout ce qu'elle fait.

Je dirai à tous les membres du SEIC que je suis fier de les servir en tant que président national et que je serai toujours réceptif à leurs messages de courriel et appels téléphoniques. L'Exécutif national et moi sommes à la disposition de chacun des plus de 18 000 membres que comprend le SEIC d'un océan à l'autre.

En toute solidarité,

Le président national

Eddy Bourque